

Greffe
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : VRL/CHA

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA CENTRE TECHNIQUE DE L'APAVE NORD-OUES
51 Avenue de l'Architecte
Cordonnier
59000 LILLE

SCP LEFEVRE PELLETIER ET ASSOCIES
136 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS 08

Numéro RCS : LILLE B 419 671 425

<63130/1998B00846>

Dénomination sociale :
CENTRE TECHNIQUE DE L'APAVE NORD OUEST
(S.A. CETE-APAVE NORD-OUEST)

Pièces déposées le 05/01/2005

Numéro : 2500063

Ordonnance du Président du 04/01/2005
- Nomination de Commissaire aux apports

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.80 - 5 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



05 JAN. 2005

63130
1/2 63

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN
COMMISSAIRE AUX APPORTS**



LE SOUSSIGNE :

Vincent Lunel, Avocat à la Cour, cabinet d'avocats Lefèvre Pelletier et Associés,
140 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris,

Agissant en qualité de mandataire de :

Monsieur Bertrand CLEMENT, agissant en qualité de Président du Directoire de la
Société **CENTRE TECHNIQUE DE L'APAVE NORD OUEST** (CETE-APAVE NORD
OUEST), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de
6 781 936 euros, immatriculée au RCS LILLE sous le numéro 419 671 425, dont le
siège social est 51 Avenue de l'Architecte Cordonnier 59000 LILLE,

05 JAN. 2005

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que la SA CETE APAVE NORD OUEST projette de réaliser une augmentation de capital.

Que cette augmentation de capital sera la conséquence de l'apport en nature de l'ensemble de l'activité contrôle technique réglementaire de l'APAVE NORD OUEST, Association Loi 1901 SIREN 421 149 691 dont le siège social est 51 Avenue de l'Architecte Cordonnier 59000 LILLE, au profit de sa filiale préexistante, la SA CETE APAVE NORD OUEST, réalisé dans le cadre d'une opération d'apport partiel d'actif.

Qu'en effet l'ASSOCIATION APAVE NORD OUEST souhaite procéder à une restructuration de ses activités en apportant l'ensemble de son activité de contrôle technique réglementaire des appareils, équipements et installations qui concourent à l'activité de ses adhérents dans le cadre notamment de la prévention des accidents, l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail. L'ensemble des activités opérationnelles décrites ci-dessus constitue sur le plan économique une branche d'activité autonome.

Que les activités déployées par l'Association APAVE NORD OUEST et sa filiale CETE APAVE NORD OUEST sont complémentaires et s'adressent au même marché.

RECEVU
LE 05 JAN 2005
A 10 H 00

Que l'apport du contrôle réglementaire de l'Association à sa filiale permettrait de regrouper l'essentiel des activités au sein d'une même structure.

Que cette restructuration faciliterait le développement commercial par la possibilité de présenter une offre globale de prestations et améliorerait la perception par la clientèle de l'image APAVE NORD OUEST. Par ailleurs, elle permettrait un allègement des structures internes et la réalisation d'économies de fonctionnement.

Que l'apport serait constitué de l'intégralité des actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome de l'activité de contrôle technique réglementaire ainsi que de la prise en charge par la Société CETE APAVE NORD OUEST des éléments de passif dépendant de cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que l'apport résultera de la décision d'assemblée générale extraordinaire de la société CETE APAVE NORD OUEST et de l'APAVE NORD OUEST avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

Que les éléments d'actif et de passif seront estimés sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2004 déterminée sur le fondement des comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

C'EST POURQUOI

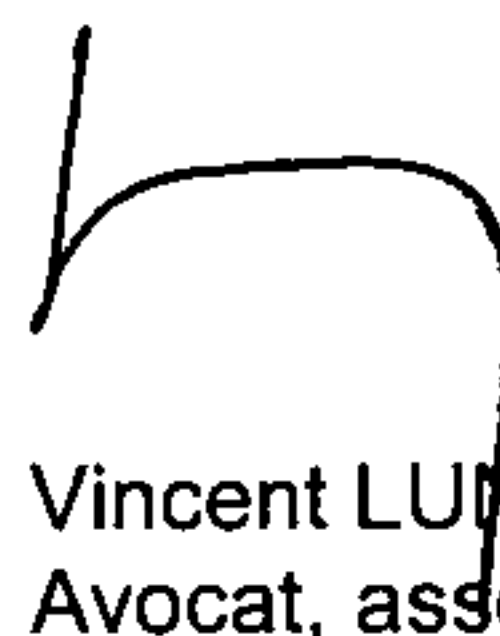
le requérant a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un Commissaire aux apports, conformément aux dispositions de l'article 225-147 du Code de Commerce chargé :

- ♦ d'apprécier sous sa responsabilité, la valeur des apports devant être effectués au titre de l'apport partiel d'actif de l'APAVE NORD OUEST à sa filiale CETE APAVE NORD OUEST et devant faire l'objet d'une augmentation du capital social du CETE APAVE NORD OUEST
- ♦ d'établir un rapport sur ledit apport et son évaluation.

Il est joint en annexe de la présente requête une note décrivant précisément l'objet social de chacune des sociétés concernées par cette opération d'apport partiel d'actif, le chiffre d'affaire, l'actif net, le total du bilan au 31 décembre 2003 ainsi que le nombre de salariés et les références des commissaires aux comptes.

FAIT A PARIS

LE 27 décembre 2004



Vincent LUNEL
Avocat, associé

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE PRESENTEE
PAR MONSIEUR BERTRAND CLEMENT
EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
LORS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF
PAR L'APAVE NORD OUEST AU CETE APAVE NORD OUEST**

ACTIVITES – OBJET SOCIAL (Conformément aux STATUTS ACTUELS)

APAVE NORD OUEST, apporteur

« L'Association a pour objet, de manière générale, directement ou indirectement de procurer à ses Adhérents tous concours techniques (notamment : le contrôle réglementaire, l'inspection, l'assistance technique, le conseil, les essais, les mesures, la formation des personnels, ...) pour la surveillance, l'installation, la maintenance de tous appareils et équipements qui concourent à leur activité et, dans ce cadre, de notamment informer et conseiller ses Adhérents en vue :

- *de la prévention des accidents*
- *de l'amélioration des conditions de travail, des conditions d'exploitation des appareils et équipements*
- *de l'amélioration de la sécurité, de la sûreté de fonctionnement des appareils, équipements ou installations*

L'Association peut offrir directement ou indirectement ses services à des Clients non membres de l'Association, selon convention particulière moyennant rémunération.

L'Association procède à la vérification de la mise en œuvre des méthodes et principes inhérents au label « APAVE » auprès de ses filiales et sous-filiales.

Aux fins de réalisation de son objet tel que sus défini, l'Association est habilitée à prendre tous intérêts et/ou toutes participations, directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou autres groupements d'affaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

CETE APAVE NORD OUEST, bénéficiaire

« La société a pour objet aussi bien en France qu'en tous pays, d'assurer à ses clients des services à caractère scientifique, technique, économique, humain ou social, et notamment les services suivants :

- *l'exécution de tous travaux de recherche, d'assistance technique, de conseil, de contrôles, de mesures, d'essais, d'inspections, de réceptions et de formation, ainsi que toutes consultations en matière industrielle ;*
- *Le Conseil en organisation de toutes entreprises ou collectivités, publiques ou privées en ce qui concerne les activités énoncées ci-dessus ;*
- *la coopération avec des organismes de recherche ou de coordination scientifique et technique, nationaux ou internationaux ;*
- *d'une manière générale, toutes activités se rapportant, directement ou non, et notamment sur les plans scientifique, technique, économique, humain et social, à la mise en œuvre des techniques utilisables dans tous les secteurs publics ou privés, le tout directement ou indirectement au moyen de création de sociétés, groupements nouveaux, d'apports, de souscriptions, d'achats de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ;*
- *ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des activités énoncées ci-dessus.*

INFORMATIONS COMMUNIQUEES	SOCIETE APORTEUSE	SOCIETE BENEFICIAIRE
	APAVE NORD OUEST Association Loi 1901 <u>Siège social</u> 51 avenue de l'Architecte Cordonnier 59000 LILLE <u>SIREN</u> 421 149 691 <u>Code APE</u> 743 B	CETE APAVE NORD OUEST Société Anonyme au capital de 6 781 936 euros <u>Siège social</u> 51 avenue de l'Architecte Cordonnier 59000 LILLE <u>SIREN</u> 419 671 425 <u>RCS LILLE</u> 419 671 425 <u>Code APE</u> 743 B
Chiffre d'affaires HT au 31.12.2003	57 597 K€	85 482 K€
Actif net au 31.12.2003	10 311 K€	5 362 K€
Total au bilan au 31.12.2003	71 592 K€	67 910 K€
Effectifs	1 171	1 291
Nom et adresse des Co-Commissaires aux comptes	<p style="text-align: center;"><u>TITULAIRE</u></p> KPMG SA 6 Rue Le Verrier 76130 MONT SAINT AIGNAN MAZARS & GUERARD 53 Rue Louis Pasteur 76130 MONT SAINT AIGNAN <p style="text-align: center;"><u>SUPPLEANT</u></p> NOIRET Frédéric 77 rue Saint-Fuscien 80000 AMIENS LECOUTEUX Jean-Guy 53 Rue Louis Pasteur 76130 MONT SAINT AIGNAN	<p style="text-align: center;"><u>TITULAIRE</u></p> KPMG SA 6 Rue Le Verrier 76130 MONT SAINT AIGNAN MAZARS & GUERARD 53 Rue Louis Pasteur 76130 MONT SAINT AIGNAN <p style="text-align: center;"><u>SUPPLEANT</u></p> NOIRET Frédéric 77 rue Saint-Fuscien 80000 AMIENS LECOUTEUX Jean-Guy 53 Rue Louis Pasteur 76130 MONT SAINT AIGNAN

SUITE

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES	SOCIÉTÉ APORTEUSE	SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE
	APAVE NORD OUEST	CETE APAVE NORD OUEST
Nature des apports	<p>Actif</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Installations et matériels techniques ○ Encours de production ○ Clients et autres créances ○ Trésorerie <p>Passif</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Provisions pour risques et charges ○ Emprunts et dettes ○ Créances fournisseurs ○ Créances fiscales et autres dettes ○ Concours bancaires 	-----
Montant approximatif des actifs chiffrés – base 31/12/2003 ¹	51 949 K€	-----
Mode d'évaluation des apports	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Montant approximatif des passifs pris en charge – base 31/12/2003	39 782 K€	-----
Type d'opération envisagée	Apport partiel d'actif Soumis au régime des apports en nature	Apport partiel d'actif Soumis au régime des apports en nature
Date de l'assemblée générale extraordinaire	30/06/2005 au plus tard	30/06/2005 au plus tard

¹ Il est précisé que les valeurs d'apport sont effectuées sur le fondement des comptes au 31/12/2004.

AFFAIRE: SA CENTRE TECHNIQUE DE L'APAVE NORD OUEST
(S.A. CETE-APAVE NORD-OUEST)
51 Avenue de l'Architecte Cordonnier
59000 LILLE

N° GREFFE 2500002

ORDONNANCE

Nous, Lionel TURLUTTE, Président du Tribunal
de Commerce de LILLE,
Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce et le décret
du 23 mars 1967,

Nommons en qualité de COMMISSAIRE AUX APPORTS,
avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,

M. *cht Bracq Vandensvrie*
Wasquhal

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de
difficultés et que la présente ordonnance demeurera
déposée au Greffe de ce Tribunal.

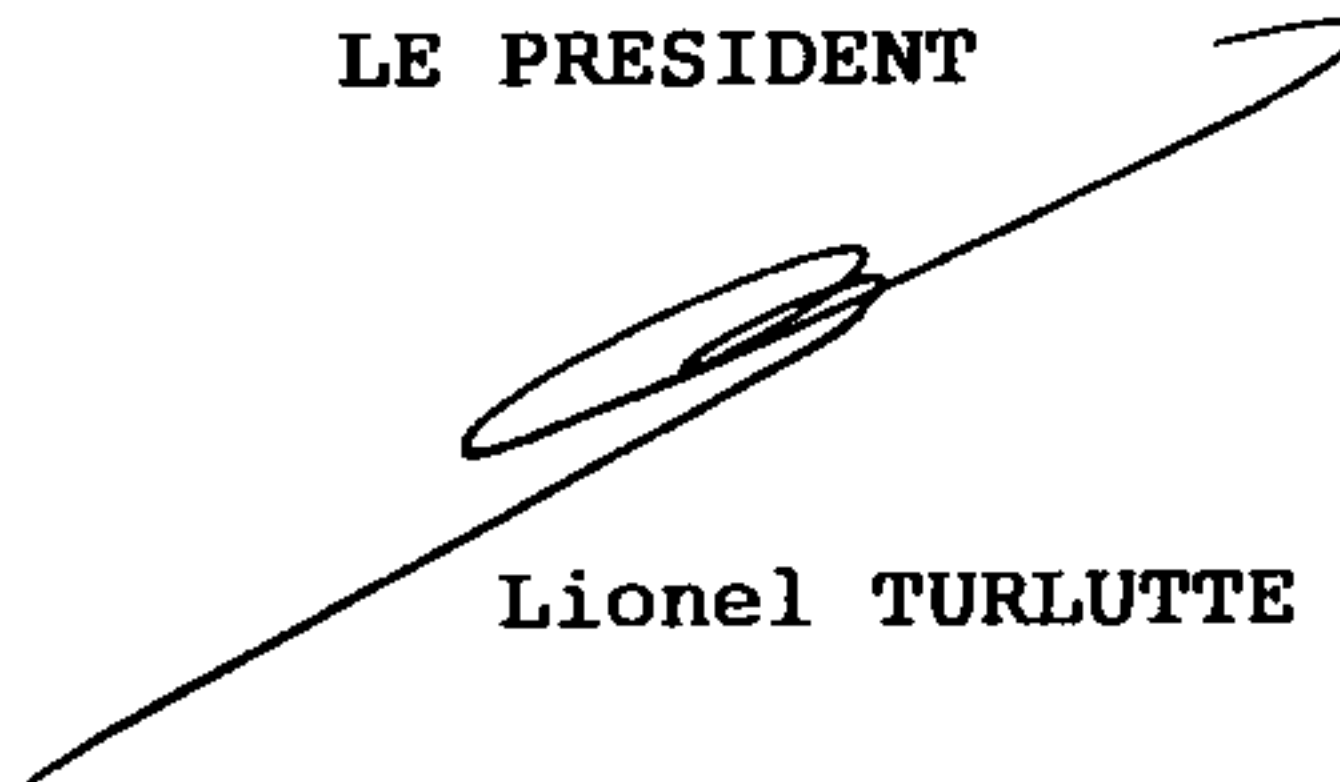
LILLE, le 04/01/2005

LE GREFFIER



Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT

LE PRESIDENT



Lionel TURLUTTE



Pour expédition certifiée
conforme par le Greffier
soussigné

